



Accusé de réception en préfecture
095-269501060-20240311-2024-001-DE
Date de télétransmission : 13/03/2024
Date de réception préfecture : 13/03/2024

Puisseux
EN FRANCE

**EXTRAIT DU PROCES –VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CCAS DU 11 Mars 2024 A 18H00**

Date de convocation 26/02/2024	L'an deux mille vingt-quatre à 18 heures le CCAS de la Commune de Puisseux en France s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Mr Yves MURRU
Nombre de membres En exercice : 11 Présents : 6 Votants : 8	Etaient présents : Mr MURRU, Mme BERGERAT, Mme GRASSET, Mme BOCKEL, Mme GARREAU, Mr OBRY Secrétaire : Mme BERGEAT Pouvoirs : Mme SAEZ à Mme BERGERAT, Mme JOUANY à Mme BERGERAT <i>Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du CGCT, à l'élection d'un(e) secrétaire de séance pris au sein du Conseil Mme BERGERAT a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées</i>

N° 24/01 – Rapport sur les orientations Budgétaires 2024

Rapporteur : Mme BERGERAT

Le débat d'orientations budgétaires, prévu à l'article L. 2312-1 du CGCT, première étape publique du cycle budgétaire, est un moment important dans l'élaboration du budget du CCAS. Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) doit permettre à la commission du CCAS de débattre sur les priorités de la politique municipale.

Il présente les engagements du CCAS de manière concrète, en l'inscrivant dans un contexte, national et local.

Conformément à ses engagements, le CCAS poursuit la mise en œuvre du programme de la commune en matière d'aide sociale, dans le respect de ses grandes priorités.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires présente les actions menées par le CCAS qui continue d'évoluer afin de maintenir un haut niveau de prise en charge et d'accompagnement. Face à un contexte économique et social préoccupant, la Ville de Puisseux en France déploie une politique sociale au quotidien par les actions portées par le CCAS.

Ainsi, le service du CCAS joue un rôle majeur dans les dispositifs d'accompagnement et d'assistance aux personnes et mobilisent des effectifs compétents au service des familles et des personnes les plus vulnérables. Ces orientations budgétaires nécessitent la poursuite d'une stricte maîtrise et optimisation des dépenses, tout en maintenant l'efficacité et la qualité des services.

Le CCAS est invité à prendre acte du débat sur ce Rapport d'Orientations Budgétaires.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré : A L'UNANIMITE

- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2024 et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu ce débat.

Fait et délibéré le 11/03/2024

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

- Le Président certifie exécutoire la présente délibération transmise
-en Sous-préfecture de Sarcelles le
-reçue le

Le Président du C.C.A.
Y.MURRU

